

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mars 2009

Québec, le 20 mars 2009

Madame Chantal Denis
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire, C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B1

Objet : Suivi d'évaluation du programme *Arts plastiques*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 19 mars 2009, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Arts plastiques* (510.A0).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation soient conformes à la PIEA et qu'ils attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

Le Collège a révisé son plan d'action 2005-2007 pour y inclure trois nouvelles actions dans le but de corriger les lacunes relevées par la Commission et répondre aux avis exprimés par celle-ci.

Dans son rapport de suivi, le Collège parle de quatorze actions qui touchent la pertinence du programme, sa cohérence, son efficacité, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la qualité de la gestion du programme. La Commission reconnaît les efforts fournis par le Collège et note les actions qu'il a entreprises, entre autres, pour mettre en œuvre des mécanismes de liaison avec les universités, pour approfondir son analyse des données sur la diplomation des élèves du programme *Arts plastiques*, répondant ainsi aux suggestions formulées par la Commission. Ces actions sont en effet susceptibles d'améliorer la pertinence et la cohérence du programme.

Afin de s'assurer que les modes et les instruments d'évaluation respectent la PIEA et qu'ils attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés, le Collège a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation de l'ensemble des cours du programme. Concernant la conformité, l'examen du Collège l'a amené à assigner le mandat de s'assurer que les corrections nécessaires soient apportées aux plans de cours, au coordonnateur du programme, en collaboration avec le Service des programmes et de la réussite scolaire. Quant à la pertinence des modes et instruments d'évaluation, le Collège conclut qu'il est indispensable de revoir et de modifier les épreuves synthèses des cours de première année.

La Commission constate que ces intentions vont dans le même sens que la recommandation qu'elle avait émise, mais estime qu'elles demeurent insuffisantes pour lever cet avis. Pour ce faire, la Commission s'attend à recevoir des outils d'évaluation révisés, conformes à la PIEA et permettant d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Richard Pigeon, directeur des études